

Séance du 12 septembre 2008

L'an deux mil huit, le douze septembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAISON-FEYNE (Creuse) dûment convoqué le six septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHAVEGRAND Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : CHAVEGRAND Jean-Claude, Maire – LABLONDE Stéphane, 1^{er} adjoint – GLAUDET Andrée, 2^{ème} adjoint – BOURNAVAUD Régis, 3^{ème} adjoint – LEBOURG Cédric – PEZANT Michel - MAQUIN Pascal – FAIVRE Hélène – NADOT Olivier - PLANCHENAULT Hervé – MATHEZ Jean

ABSENTS: NEANT

ONT RECU PROCURATION : Néant

Mademoiselle FAIVRE Hélène a été élue secrétaire de séance.

➤ Compte rendu

Délégation de signature :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de donner délégation de signature pour tous documents le concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que cette délégation soit donnée à Madame GLAUDET Andrée et Monsieur LABLONDE Stéphane afin que l'un ou l'autre puisse faire suivre les dossiers rapidement.

Dégrèvement taxe enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que les bâtiments de stockage des Etablissements LAVERDANT peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il précise que pour que cette exonération soit appliquée, il faut que le Conseil Municipal délibère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la suppression de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les bâtiments de stockage des établissements LAVERDANT
 - demande que cette décision intervienne à compter de la redevance 2008
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires en précisant que les parcelles concernées sont cadastrées section B n°894, 1870 et 1878
-

Remboursement déplacements pour ateliers

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pendant l'année scolaire 2007/2008 les enfants ont fait 14 voyages pour se rendre à FRESSELINES aux ateliers. Chaque commune aurait dû régler $86 \text{ €} \times 14 : 3 = 401,33 \text{ €}$. Or les communes de VILLARD et MAISON-FEYNE ont réglé chacune 3 factures pour un montant de 602 €

Donc il convient de demander à FRESSELINES la participation de $602 : 3 = 200,67 \text{ €}$ afin de régularisation.

Le Conseil Municipal accepte cette demande et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

F.D.A.E.C.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que le montant du FDAEC accordé à notre commune est de 5356 €

Le Conseil Municipal décide de le porter sur les travaux de réfection de la piste de Masdoucet

Réfection mur de l'école

Monsieur le Maire donne lecture du devis d'un montant de 2336,02 € établi par Monsieur PERRON Claude pour la réfection du mur de l'école

Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Virement de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget primitif de l'exercice 2008 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédit ci-après :

Intitulés des Comptes	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
Virement à la section d'investissement			023	3500,00 €
Entretien des bâtiments	61522	3 500,00 €		
TOTAL		3500,00 €		3500,00 €

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget primitif de l'exercice 2008 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

	RECETTES		DEPENSES	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
Virement de la section de fonctionnement	021	3500,00 €		
Grosses réparations bâtiments scolaires			21311	3500,00 €
TOTAL Investissement		3500,00 €		3500,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Protocole nouveau règlement national de l'urbanisme

Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune est soumise pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme aux dispositions du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Depuis le 1^{er} octobre 2007 un nouveau protocole d'accord avec l'Etat est proposé afin de définir les rôles respectifs de la commune et de la DDE. Le Maire présente le nouveau protocole aux conseillers municipaux.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le protocole entre l'Etat et la commune soumise aux dispositions du RNU pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'adopter le protocole entre l'Etat et la commune soumise aux dispositions du RNU pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.
- autorise le Maire à signer ce protocole

Travaux divers :

Réparation du mur de l'école, le devis de Claude PERRON est accepté.

Autorisation d'achat d'un détecteur de métaux;

Autorisation d'achat de livres pour l'école.

Stéphane LABLONDE est désigné responsable des tables et bancs pour location.
